

Date de dépôt : 29 octobre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Jean-Claude Ducrot : Ne laissons pas mourir les jardins familiaux !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 7 octobre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Plusieurs groupements de jardins familiaux doivent disparaître pour laisser place à des immeubles, soit plus d'une centaine de jardins appelés à être supprimés. La nécessité de construire des habitations est incontestable mais il est indispensable de trouver des terrains de remplacement. A ce jour que des promesses et RIEN DE CONCRET ! Indépendamment de la culture des légumes et des fleurs, le bien-être, le lien social font partie de la vie des groupements. Ils sont des lieux d'échanges pour les adultes, d'émerveillement et d'éducation pour les enfants. De plus, il est incontestable que les jardins familiaux sont aussi des poumons de verdure respectueux de l'environnement. La nécessité d'aménager de nouvelles parcelles n'est donc pas à démontrer. Ne donnons pas libre court aux paroles du célèbre chanteur Jean Ferrat. **Dans leurs HLM, ils mangent du poulet aux hormones !!! Nos familles désireuses de cultiver un lopin de terre méritent un peu plus !***

Ma question est la suivante :

En lieu et place de vaines promesses, le Conseil d'Etat entend-il, avec le concours des communes, aménager de nouvelles parcelles afin de remplacer celles qui sont appelées à disparaître et satisfaire aux attentes de la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En parfaite adéquation avec le plan directeur cantonal en vigueur, dont la fiche 3.11 stipule le maintien de l'offre en jardins familiaux, le Conseil d'Etat s'est fixé pour objectif de trouver des sites de remplacement pour déplacer les jardins familiaux qui doivent laisser la place à des projets d'urbanisation.

Une illustration de l'application de ce principe est fournie par les efforts consentis pour reloger les jardins familiaux des deux groupements situés à l'emplacement du futur quartier de La Chapelle – Les Sciens. Concrètement, un avant-projet de loi pour le déclassement en zone de jardins familiaux d'environ 33 000 m² de terrain sur le territoire de la commune de Vernier au lieu-dit Champ-Bossus fait l'objet de premières consultations techniques. Cette nouvelle zone de jardins familiaux permettra, notamment, de reloger le groupement de jardins familiaux de La Chapelle (commune de Lancy). Par ailleurs, un avant-projet de loi (n° 29728) a été élaboré et mis à l'enquête publique le 27 juillet 2009 pour déclasser en zone de jardins familiaux environ 35 700 m² de terrain sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, dans le but de déplacer le groupement des jardins familiaux des Sciens, à proximité de leur site actuel. Parallèlement, des tractations sont menées sur le plan foncier pour l'acquisition des terrains touchés par ce projet de déclassement.

Ces deux propositions, qui portent sur une surface totale de près de 7 hectares et qui permettront de reloger intégralement les jardins familiaux existants dans le secteur de La Chapelle – Les Sciens, démontrent que le Conseil d'Etat ne reste pas inactif pour trouver des solutions permettant de maintenir l'offre de jardins familiaux. Cette politique d'action en faveur des jardins familiaux sera poursuivie au gré de la mise au point de nouveaux projets d'urbanisation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER